

Compte-rendu de la réunion du conseil du 19 février 2021

Membres présents : Mesdames Amandine GRAIZELY, Annie-HUOT-MARCHAND, Messieurs Vincent COURTY, Bernard GRAIZELY, Christian HÉRARD, Gaëtan HUOT-MARCHAND, Laurent LARESCHE, Julien QUÉRÉ et Pascal STUDER.

Membres excusés : Madame Jennifer MASSENOT donne procuration à Monsieur Julien QUÉRÉ.

Monsieur Bernard LOIGET donne procuration à Monsieur Christian HÉRARD.

Secrétaire de séance : Madame Annie HUOT-MARCHAND est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h00

1. Présentation par Nicolas WETZEL de la nouvelle association, le café associatif « L'Ecole buissonnière ».

Son but : créer un lien de convivialité, mais aussi un lieu pour des expositions.

A ce jour, 40 adhérents (1 adhésion = 1 foyer), issus aussi des villages avoisinants.

Aspect financier : cotisation et contact avec des partenaires (Conseil Général, Région, Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe, Europe..)

2. **Le précédent compte-rendu a été validé par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION**

3. **Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du Plan Local d'Urbanisme ainsi que du droit de préemption urbain simple. Accord du Conseil municipal par 10 voix POUR, 1 ABSTENTION et 0 CONTRE.

4. **Délibération autorisant Monsieur le Maire à payer les factures d'investissement dans l'attente du budget primitif 2021**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de payer des factures d'investissement (ordinateur du secrétariat, PLU et annonce PLU) dans l'attente du budget primitif 2021.

Accord du Conseil municipal par 10 voix POUR, 1 ABSTENTION et 0 CONTRE

5. **Délibération instituant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération instituant les heures supplémentaires des agents de la Commune.

Accord du Conseil municipal par 10 voix POUR, 1 ABSTENTION et 0 CONTRE

6. Admission en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget annexe (assainissement) de la Commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide : d'approuver par 10 voix POUR, 1 ABSTENTION et 0 CONTRE l'admission en non-valeur de recette pour un montant total de 46.20€ au compte 6541.

DIVERS

- Vente parcelle de bois

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de vente deux de parcelles de bois C71 et C72 « Sur la Côte » d'une contenance totale de 80a 50ca pour un montant de 3800 €.

Après renseignement auprès du notaire, la vente est suspendue par le propriétaire (La commune se porte néanmoins acquéreur)

- Columbarium

Le Conseil municipal donne par 10 voix POUR son accord pour continuer les démarches administratives pour le futur columbarium (environ 6000€) pour des caves-urnes et divers aménagements dans le cimetière.

- Terrain de jeux

Remise aux normes du jeux pour enfants. Installation sur l'ancien terrain de pétanque. Mise en place dans les années à venir d'un plateau multisports, petits jeux, terrain de pétanque (voir le lieu).

- Biens immobiliers

Présentation par Monsieur le Maire des comptes-rendus des diverses agences :

- Ancien logement à côté de la salle des Associations et logements ancienne école.

Débat autour des bâtiments.

Dans un premier temps, voir pour un local pour le café associatif :

- Le café associatif installation dans l'aile gauche de l'école : 11 voix POUR
- La bibliothèque installation dans l'aile droite de l'école : 11 voix POUR

Tout cela n'est pas définitif. A voir dans le temps. Pour la vente de la maison et les terrains derrière l'école. On se laisse le temps. Laurent LARESCHE se propose de voir le potentiel de vente et faire un chiffrage.

- **FCTVA (Fonds de Compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du versement du FCTVA (dépenses de fonctionnement et investissement 2019 pour un montant de 25 043.79 € et pour 2020 : environ 45 000 €.

- **Encaissement chèque**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la famille de M. JEUNOT a souhaité payer la moitié du cadeau des 90 ans.

Après délibération, le Conseil municipal accepte par 10 voix POUR, 1 ABSTENTION et 0 CONTRE d'encaisser le chèque de Madame MEYER d'un montant de 250.00€.

- **Remerciements bons d'achats et dons.**

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h58.

Le Maire
Vincent COURTY

